

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
COUDEKERQUE-BRANCHE
COMMUNE
COUDEKERQUE-BRANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°23/180

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

8.3 Voirie

Objet :

MANIFESTATION

**Course cycliste –
4 jours de Dunkerque**

Mesures de police

Le Maire de la Ville de Coudekerque-Branche,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2213-2,

Considérant l'organisation **de la course cycliste des 4 jours de Dunkerque empruntant les rues de la commune,**

Considérant qu'il convient, afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation, de prendre des mesures de police relatives à la circulation et au stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Le mardi 16 mai 2023 à partir de 06h00 et jusque-là fin de la manifestation, le stationnement des véhicules est interdit, tant sur la chaussée que sur les trottoirs, les accotements et les parkings aménagés, sur le parcours emprunté par les coureurs des 4 jours de Dunkerque, à savoir :

- Boulevard Jean Jaurès
- Place de la République
- Rue Pasteur (section Place de la République – rue des Forts)
- Rue des Forts (section Pont Saint Georges – Route des 7 Planètes)
- Pont des 7 Planètes
- Route de Bergues (section Pont des 7 Planètes – entrée de Cappelle-la Grande

Article 2 :

Tout véhicule en infraction sera enlevé par les services de police et mis en fourrière.

Article 3 :

Le mardi 16 mai 2023, à partir de 09h50 et jusque-là fin du passage de la caravane, la circulation des véhicules est interdite, aux ordres des forces de la police, Sur l'itinéraire énoncé à l'article 1.

Article 4 :

Le mardi 16 mai 2023, à partir de 11h20 et jusqu'au passage des coureurs, la circulation des véhicules est interdite, aux ordres des forces de la police, Sur l'itinéraire énoncé à l'article 1

Article 5 :

Les services municipaux sont chargés de la matérialisation des mesures ci-dessus énoncées.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
Monsieur le Commissaire de Police de Dunkerque,
Monsieur le Président du comité d'organisation des 4 jours de Dunkerque
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Date de Publication

13 MARS 2023

Fait à Coudekerque-Branche

Le 08 Mars 2023

Pour le Maire,

David BAILLEUL

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Philippe DEVEYCX

